

## Petite enfance

# Le Canton va participer au financement des crèches pour améliorer l'offre globale

**Il manque plus de 3000 places d'accueil. L'Etat dépose un projet de loi pour répondre aux besoins et créer une fondation**

Aurélie Toninato

A Genève, les structures d'accueil pour les tout-petits font cruellement défaut. Il manquerait entre 3000 et 4000 places pour répondre aux besoins des familles. Le Département de l'instruction publique (DIP) a présenté lundi un projet de loi (PL) sur l'accueil préscolaire (enfants de 0 à 4 ans) pour adapter l'offre des places à la demande. Il implique une participation financière du Canton aux côtés des communes, de même qu'une participation des entreprises à terme.

**27,9 places pour 100 enfants**

Ce projet de loi vise tout d'abord à «répondre à l'évolution des besoins des parents pour leur permettre de concilier vie profession-



**A Genève, il manquerait actuellement entre 3000 et 4000 places dans les structures d'accueil pour répondre aux besoins des familles.** LAURENT GUIRAUD

nelle et vie de famille», explique Anne Emery-Torracinta, cheffe du DIP. En 2016, le taux d'offre d'accueil subventionné se montait à 27,9%, soit 27,9 places pour 100 enfants de 0 à 4 ans. Or, pour répondre aux besoins, il faudrait atteindre les 40 places, a-t-elle indiqué.

Le secteur non subventionné

représente une part très marginale (261 places d'accueil en entreprise notamment).

«Avec ce PL, élaboré en concertation avec les communes, nous voulons également offrir une meilleure prise en charge, continue la conseillère d'Etat. Certains enfants qui n'ont pas pu bénéficier de structures d'accueil prés-

colaire sont en décalage avec les autres. Ce PL est donc aussi une tentative de correction de certaines inégalités.»

Enfin, il devrait encore permettre d'instaurer des mesures de soutien et des aménagements pour les élèves à besoins spécifiques. «Plus on agit tôt et plus on peut limiter les difficultés, voire le

développement de certains handicaps.»

**Argent versé selon des critères**

Alors qu'il ne versait jusqu'à présent rien aux communes, le Canton participera désormais à l'effort financier. «Le montant de la contribution sera inscrit au budget annuel du Canton», indique la conseillère d'Etat. 6,8 millions de francs sont visés. C'est le montant articulé dans le cadre des discussions sur la réforme de la fiscalité des entreprises (RIE III) avec les communes. Des communes qui, elles, dépensent chaque année entre 200 et 300 millions de francs pour la petite enfance. La somme prévue par le Canton fait un peu pâle figure... «N'oublions pas que pour l'instant, le Canton ne verse rien! relève-t-on au DIP. C'est un premier pas.» La magistrate espère pouvoir inscrire un montant au budget 2019.

La participation financière du Canton sera distribuée selon deux critères: la richesse des communes et leur effort en matière d'accueil relativement au taux d'offre cantonal moyen - soit 27,9%.

Ce fonds sera géré par une fondation de droit public, placée sous la surveillance de l'Etat. Celle-ci

aura également pour tâche de soutenir la coordination et la planification de l'accueil avec les communes et les employeurs.

**Entreprises sollicitées**

Car les entreprises aussi devraient mettre la main au porte-monnaie. Le principe d'une participation des employeurs au financement de l'accueil préscolaire est inscrit dans le PL, sans être toutefois coercitif. «Nous sommes en attente du PF17 (ndlr: soit le projet fiscal 17, qui fait suite à RIE III, rejetée par le peuple en début d'année), nous adapterons ensuite cette disposition en conséquence», précise la magistrate.

Quant à la participation financière des parents, elle sera aussi modifiée. Pour viser une égalité de traitement d'une commune à l'autre, la fondation édictera de nouveaux barèmes. Car il existe d'importantes différences entre les communes, certaines familles étant pénalisées selon le nombre d'enfants à charge. Les tarifs seront désormais fixés en fonction des moyens des parents et, nouveauté, du nombre d'enfants à charge. Là encore, le DIP a privilégié le consensus à la contrainte puisque les barèmes seront indicatifs.

## Disparités d'accueil entre les communes

● Il y a non seulement un manque criant de places, mais en plus il existe d'importantes disparités d'offre entre les communes. C'est le résultat de plusieurs études de l'Observatoire cantonal de la petite enfance (OCPE) et du Service de la recherche en éducation (SRED). Dix-sept communes ont un taux d'offre de places à «prestations élargies» (structures ouvertes 45 heures par semaine, 45 semaines par an, avec repas à midi) se situant entre 20 et 29% (entre 20 et 29 places pour 100 enfants).

Quatre ont même un taux qui dépasse les 30% (Carouge, Plan-les-Ouates, la Ville de Genève et Presinge). Et Alexandre Jaunin, de l'OCPE, de relever: «Certaines communes sont dynamiques mais stagnent à un taux assez bas, c'est le cas de Vernier. Cette commune a beau avoir fait de gros efforts, elle reste à un taux de 18% à cause du grand nombre d'enfants à prendre en charge.»

Huit communes ne subventionnent aucune place, généralement parce que les besoins ne sont pas suffisants (elles achètent des places à d'autres communes

si besoin). C'est notamment le cas de Chancy, Laconnex et Russin.

Selon ces mêmes études, 7600 enfants - contre 5738 en 2010 - ont fréquenté les structures d'accueil préscolaires en 2016. 87% des places sont subventionnées par les communes, le reste est pris en charge par des institutions de droit public (Hôpitaux universitaires de Genève, SIG, Université, etc.) ou des entreprises. 3% ne bénéficient d'aucune subvention. L'offre d'accueil est passée de 157 structures en 2001 à 198 en 2016.

**A.T.**